

la diversité est une caractéristique intrinsèque de notre pays, de notre peuple. Elle n'a rien de nouveau. Il en était déjà ainsi avant 1867. La diversité a été reconnue pour la première fois dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique avec l'octroi au Québec des droits linguistiques et du maintien du Code civil. La diversité existe encore aujourd'hui et nous devons la reconnaître dans notre constitution.

Les provinces ne sont pas toutes entrées dans la Confédération en y mettant des conditions semblables. D'ailleurs, les différents programmes sociaux qui ont été instaurés au fil des ans varient d'une province à l'autre. Cela fait partie de notre histoire et de nos traditions. En avons-nous souffert? Non, notre diversité qui fait partie de notre mode de vie a permis aux provinces d'agir conformément à leurs vœux et à leurs priorités propres, à des époques et dans des circonstances différentes. Les habitants des différentes régions ont pu se faire à cette évolution à leur rythme propre, sans y être ni obligés ni forcés d'aucune manière.

Si le terme «désengagement» n'est peut-être pas très juste, que signifie-t-il en réalité? Dans quels domaines les provinces peuvent-elles se désengager? Brièvement, les domaines pouvant donner lieu au désengagement touchent des droits et des privilèges déjà octroyés aux provinces par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, des dispositions dont elles se prévalent depuis au moins un siècle. On leur enlève donc quelque chose qu'elles avaient déjà.

Quelle différence avec la formule de Victoria qui a donné lieu à toutes sortes de commentaires comme ces propos qu'on retrouve à la page 7445 du *hansard*:

Mais il reste une chose essentielle, pour nous, députés du Québec, c'est que le gouvernement du Québec, les Québécois conservent leur droit de veto et qu'aucun changement constitutionnel dans l'avenir ne pourra se faire sans leur accord. Je considère que ce droit de veto est un prérequis essentiel lorsqu'on reconnaît la spécificité du Québec.

On pourrait répéter la même chose pour l'Ontario ou pour l'une ou l'autre de deux provinces Atlantiques. Cela fausse la portée d'un veto justifié démographiquement si l'on se rappelle que la population de la Colombie-Britannique dépasse celle de toutes les provinces Atlantiques réunies. Si la formule de Vancouver est mauvaise celle de Victoria est pire. Elle instaure des ordres de provinces, octroie un veto perpétuel et perpétue les germes de discorde. Est-ce ce genre d'équité, de justice que le Canada veut inscrire dans sa constitution? Non, monsieur l'Orateur.

L'avenir du Canada ne pourra être assuré que si nous permettons à tous les Canadiens de conserver leur identité régionale, de maintenir leurs traditions et de vivre selon leur propre échelle de valeurs. Si nous voulons renforcer et maintenir le Canada, le gouvernement devra respecter ces réalités.

Les habitants de St. Catharines et, en fait, de l'Ontario, ne réclament pas de condition ou de privilège spécial, même s'ils savent que la résolution du gouvernement accorde à la province le droit de veto. Les sondages d'opinion publique, effectués dans la province, révèlent que les Ontariens tiennent eux aussi au rapatriement de la constitution et qu'ils souhaitent ensuite prendre part, à titre de partenaires égaux, à la rédaction d'une constitution faite au Canada par des Canadiens pour des Canadiens. Ils sont disposés à collaborer, à la condition que ce soit un pied d'égalité. Nous craignons—et j'espère sincèrement qu'il n'en sera rien—de perdre à jamais cette occasion à moins de faire disparaître l'animosité, l'aliénation,

La constitution

la confrontation et l'indifférence actuelles, pour les remplacer par la reconnaissance, l'harmonie et la compréhension. C'est seulement alors que nous serons tous et chacun d'entre nous en mesure d'éprouver cette joie et cette fierté que nous inspirent les symboles et les institutions auxquelles nous nous identifions en tant que Canadiens. A défaut de cette fierté commune et de cette envie de collaborer, avec les risques de désaccord et de dissension qu'il renferme, le projet de constitution restera à l'état embryonnaire durant de nombreuses années à venir.

On a souvent répété que par unité, on n'entendait pas nécessairement uniformité. Cela n'en a d'ailleurs jamais été le sens. En outre, l'uniformité n'entraîne pas l'unité. On peut voir de l'unité dans la diversité du pays; en effet, cette diversité a été le mode de vie qui a distingué les Canadiens et qui a suscité l'admiration de tous les autres habitants du globe. Le gouvernement a comme principal objectif et comme obligation primordiale de supprimer l'injustice et les disparités régionales et de promouvoir l'égalité un peu partout dans le pays, au même titre qu'il a fait insérer dans la constitution les dispositions relatives à la péréquation. Cette mesure a d'ailleurs été approuvée à l'unanimité.

Je voudrais à présent aborder le morceau de choix de l'initiative constitutionnelle du gouvernement—la charte canadienne des droits et des libertés. En effet, elle fait partie d'un projet qui intéresse la plupart d'entre nous. Le député de Parkdale-High Park et d'autres ministériels ont donné à entendre que la charte ne serait pas parfaite. Ils ont ensuite ajouté que personne d'ailleurs était tenu à la perfection. En parlant de la sorte, ils ne font que perpétuer le faux principe qui a inspiré ce projet. Si nous tenons absolument à nous donner une charte, n'avons-nous pas, en notre qualité de députés, la responsabilité d'en préparer une qui soit la meilleure possible, surtout si nous voulons édifier un Canada meilleur, comme l'a dit le ministre en nous présentant sa motion? Il a dit plus exactement:

Nous avons l'occasion, après le traumatisme du printemps, de construire pour nos enfants et nos petits-enfants un Canada meilleur.

Est-ce que cela ne veut pas dire qu'il faut mettre au point la constitution la plus parfaite possible?

Le projet gouvernemental, il est triste de le constater, ne fait aucune mention du droit de propriété. Depuis mon arrivée à la Chambre que j'entends les députés faire assaut d'éloquence quand ils contemplent les montagnes Rocheuses, quand ils portent leurs yeux vers la côte du Pacifique, les anses de l'Atlantique ou les champs de blé de l'Ouest. «Voilà mes Rocheuses, disent-ils, mes paysages splendides, mes forêts et mes champs de grain, tout cela est à moi parce que je suis Canadien et qu'ils sont Canadiens.» C'est comme s'ils disaient: «Tout cela s'offre à ma vue, d'accord, mais prière de toucher avec les yeux. C'est magnifique, mais ce n'est pas à notre portée.» Comment peut-on dire, monsieur l'Orateur, que cela est à soi quand on ne peut même pas en posséder un petit bout, un petit coin à soi?

● (1620)

Il a semblé un instant que le bon sens allait prendre le dessus, que le gouvernement allait adopter notre point de vue sur le droit de propriété. Malheureusement, le bon sens et une autre bonne tradition canadienne ont dû s'incliner devant l'opportunisme politique. La ferme familiale, le maison familiale, l'entreprise familiale, tout cela fait partie de notre mode de vie canadien. Les Néo-Canadiens sont venus ici avec cette